

LE SONDAGE

I- Généralité :

Technique d'investigation consistant à analyser un **échantillon** (dit «**représentatif** »), afin d'en déduire les tendances caractéristiques de la **population** dont il est issu. Appliquée à l'origine aux **phénomènes d'opinion**, cette procédure est à présent d'un usage courant et s'applique à des domaines très variés.

De nombreuses interrogations (Cf., par exemple, **M. Brûlé**, « **L'Empire des sondages. Transparence ou manipulation** », Paris, **R. Laffont**, 1988). Δ Enquêtes.